

Réglementation pour les moteurs hors-bords

Afin de protéger les lacs aménagés et les petits plans d'eau des agressions des moteurs, autant par la pollution causée par l'essence et le bruit. Nous avons réglementé plusieurs plans d'eau.

Il a été établi que **les principaux lacs exploités de dix hectares et moins sont autorisés au moteur électrique seulement et nous y avons ajouté des lacs aménagés.**

Voici les lacs : *Acarie, Du Balcon, De la Bernache, Besjiwan, Bleu, Bottine, Casabon, Dégarni, À foin (près Baril), Kamouraska, Kiskissink, de la Lune, Mamawi, Manistique, Manitowaning, Maria, Maskotew, du Masque, Mégantic, Miroir, Misery, Napinu, Noyer, Orignal, Pasqua, Paugan, Portage, Premier, De la savane, Sourire, Taku, Aux Temples, Wabano, Wabush.*